



DELIBERATION N°20140148 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

EDUCATION - PROJET DE 'MEDIATION PAR LES PAIRS' - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ECOLE LAMARTINE

MME COFFY BEATRICE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre d'une valorisation d'un projet de « médiation par les pairs » mené par les enseignants de l'école élémentaire Lamartine, la ville souhaite apporter son soutien à ce projet collectif à forte valeur éducative.

Cette demande de prévention a plusieurs objectifs :

- travailler dans un cadre serein et motivant, pour améliorer la réussite scolaire des élèves,
- développer une bonne estime de soi,
- améliorer la qualité de l'écoute et de l'expression face à des élèves et à des adultes,
- développer chez les élèves la capacité à résoudre une partie de leurs conflits mineurs,
- aider certains élèves à s'appropriier les principes de la médiation.

Pour la réussite de ce projet, des temps de formation seront dispensés aux enseignants qui assureront ensuite la formation de certains élèves du cycle 3, volontaires à la médiation, pour résoudre des problèmes au quotidien entre élèves, et ainsi, favoriser une ambiance de travail plus sereine et plus propice aux apprentissages.

Le coût financier est estimé à 2 000 €, la ville y participera à hauteur de 1 500 €.

L'école tiendra les services de la ville informés du suivi du projet, notamment, pour en garantir la visibilité au-delà de l'école.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A la **majorité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, 2 contre,

DECIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle, pour le projet présenté, à la coopérative de l'école élémentaire Lamartine, à hauteur de 1 500,00 €,
- **d'en autoriser** le versement à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745, fonction 212.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014 Séance du 16/12/2014 - Délibération n° 20140148

H.R.